Résolution des élus de la ville de Strasbourg (19 octobre 1957)

Légende: Le 19 octobre 1957, dans le cadre de la question du siège des nouvelles institutions européennes, les élus de la ville de Strasbourg adoptent une résolution qui proclame la vocation européenne de Strasbourg.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Organisations internationales. Conférence intergouvernementale pour le marché commun et l'Euratom, AE 7761.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.
Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.
Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/resolution_des_elus_de_la_ville_de_strasbourg_19_octobre_1957-fr-7be422b4-b881-40d2-8587-785ca90d7e38.html

Date de dernière mise à jour: 16/09/2013

RESOLUTION

LES ELUS DES POPULATIONS DE STRASBOURG ET DU BAS-RHIN REUNIS A STRASBOURG LE 19 OCTOBRE 1957

SE SOUVENANT des épreuves du passé et conscients des périls du temps présent,

APPROUVANT tous les efforts entrepris pour unir les peuples libres de l'Europe afin de protéger leur indépendance, d'assurer leur sécurité et de leur ouvrir de nouvelles possibilités de progrès économique et social,

CONVAINCUS que seul le regroupement en un même lieu de toutes les institutions européennes existantes et à créer peut donner à ces institutions la cohésion et l'efficacité indispensables,

CONSTATANT que demeurent pleinement valables les hautes raisons, comprises par tous les Peuples Européens, qui ont conduit les Gouvernements à choisir comme siège du Conseil de l'Europe et des Assemblées de la C.E.C.A. et de l'U.E.O. la ville française de Strasbourg, symbole de réconciliation et de paix,

PROCLAMENT SOLENNELLEMENT LA VOCATION EUROPEENNE DE STRASBOURG.

DEMANDENT au Gouvernement français et aux autres Gouvernements intéressés de réunir à Strasbourg toutes les institutions européennes.

S'ENGAGENT à faire immédiatement et dans l'avenir tout ce qui sera en leur pouvoir pour que ces institutions puissent s'installer dans les meilleures conditions possibles et trouver tous les concours locaux dont elles auront besoin pour accomplir leur haute mission.